COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Délibération n°26-09-2016-003

4.2 Personnel contractuel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du lundi 26 septembre 2016

Date de convocation	20 septembre 2016
Date d'affichage	20 septembre 2016

Membres en exercice	53
Membres présents ou représentés	44 (dont 10 pouvoirs)
Votants	44 (dont 10 pouvoirs)

L'AN DEUX MIL SEIZE, le 26 septembre à 20 H 00
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à La Chapelle-Saint-Rémy, sous la présidence de M. Jean-Carles GRELIER.

Etaient présents : M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Jean-Pierre CIRON, Mme Audrey CRUCHET-GIRARD, Mme Patricia EDET (ayant reçu pouvoir de Mme Josette JACOB), M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET (ayant reçu pouvoir de M. Claude DROUET), M. Christian FELDER, M. Michel FOREAU (ayant reçu pouvoir de M. Michel DIVARET, M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de M. Jacky TACHEAU), M. Jean-Carles GRELIER (ayant reçu pouvoir de Mme Cécile KNITTEL), Mme Sigrid GUEHO, M. André-Pierre GUITTET, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Christian LANDEAU, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de M. Pascal BOURGOIN), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Jannick NIEL (ayant reçu pouvoir de M. Michel LANDAIS), M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Michel ROUAUD, M. Xavier TERRIER, M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de M. Didier REVEAU), M. TORCHE Didier, Mme Jeannine VENDÔME, Mme Patricia VILLARMÉ (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON),

Etaient excusés : M. Pascal BOURGOIN (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX), Mme Annie CHOPLIN, M. Michel DIVARET (ayant donné pouvoir à M. Michel FOREAU), Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à Mme Patricia VILLARMÉ), M. Claude DROUET (ayant donné pouvoir à Mme Sylvie FAVRET), M. Roland du LUART, M. Jean-Paul DUBOIS, M. Daniel GUEDET, Mme Josette JACOB (ayant donné pouvoir à Mme Patricia EDET), Mme Cécile KNITTEL (ayant donné pouvoir à M. Jean-Carles GRELIER), M. Michel LANDAIS (ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL), M. Yvan LE SAIGE de la VILLESBRUNNE, Mme Pascale LEVÊQUE, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Didier REVEAU (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), M. Jacky TACHEAU (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), Mme Marie-Hélène TROUILLOT,

Secrétaire de séance : Mme Sigrid GUEHO

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

RECRUTEMENT D'UNE ARCHIVISTE POUR UNE MISSION DE TROIS MOIS

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le rapport du Président,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel afin de procéder à la mise à jour des archives,

Après en avoir délibéré,

DECIDE le recrutement d'un agent non titulaire occasionnel sur le cadre d'emploi d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques à partir du 1er décembre sur la base d'un contrat à durée déterminée de trois mois (article 3-3 2° de la loi de 1984) avec une possibilité de reconduction pour la même durée,

DIT que cet agent travaillera à temps complet sur la période envisagée,

FIXE la rémunération mensuelle de cet agent par référence au 1er grade 1er échelon du cadre d'emploi correspondant soit un indice brut 357 (IM 332 ; rémunération brute mensuelle : 1 546,48 € bruts).

Adopté à l'unanimité
Voix pour : 44
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 26 septembre 2016
Pour extrait conforme
Le 27 septembre 2016

Le Président,

M. Jean-Carles GRELIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-247200686-20160926-D_26_09_2016_03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/10/2016